

Titre : Mise en place de mesures en faveur de la paix au Moyen-Orient

Source : Consistoire de Montréal

Proposition : Que le 40<sup>e</sup> Conseil général (2009)

1. déclare sa conviction qu'une paix juste au Moyen-Orient requière :

- la fin de l'occupation et du siège de Gaza par Israël, ainsi que le retrait complet des forces israéliennes de Gaza;
- la dénonciation des entorses aux droits humains perpétrées par Israël et la Palestine, telles que documentées par Amnistie Internationale et les Nations Unies, amenant les pays membres des Nations Unies à prendre en conséquence des actions appropriées;
- le retrait des forces militaires israéliennes aux frontières d'avant 1967 et l'arrêt de toutes manifestations collectives de violence envers le peuple palestinien par le gouvernement israélien;
- la reconnaissance que la Cisjordanie et la bande de Gaza font partie intégrale du territoire occupé depuis 1967 et que les implantations israéliennes doivent y être démantelées;
- la reconnaissance par l'État palestinien en devenir du droit d'Israël à une existence en sécurité à l'intérieur de ses frontières;
- l'arrêt des attentats-suicides et tout acte de violence envers la population civile israélienne par les Palestiniens;
- le soutien international de la part du gouvernement du Canada et des pays membres des Nations Unies afin de palier à la crise humanitaire et économique à Gaza;
- la reconnaissance par le gouvernement israélien et l'État palestinien en devenir de l'égalité des droits à la citoyenneté, à la sécurité, des privilèges et des responsabilités de tous leurs citoyens respectifs sans considération des origines nationales ou religieuses.

2. avise par écrit le premier ministre du Canada et le ministre des affaires étrangères de cette déclaration et demande qu'elle soit reflétée dans les politiques et engagements du Canada à l'égard du Moyen-Orient.

3. recommande l'étude de cette proposition par les synodes, les consistoires, les paroisses et missions de l'Église Unie pour, par la suite, faire connaître leurs points de vue aux membres du gouvernement et la diffuser dans l'opinion publique.

Contexte :

**1.** Devant l'intensification des souffrances engendrées par la crise au Moyen-Orient, et afin de comprendre la réalité et les racines de ce conflit, l'Église Unie s'est laissée guider par ses partenaires régionaux. En tant que peuple de croyants nous sommes appelés à répondre par nos prières pour la paix et par nos actes.

Tant dans ses déclarations que par ses actions, le Gouvernement du Canada n'a pas manifesté une détermination à confronter l'occupation illégale de Gaza, l'implantation continue de colonies israéliennes en Cisjordanie comme dans d'autres secteurs de la Palestine, ni les besoins humanitaires criants des civils dans la bande de Gaza, non plus que les entorses flagrantes aux droits de la personne qui ont conduit, lors de l'invasion de la bande de Gaza en 2008-2009, à la mort d'environ 1400 Palestiniens, pour la majorité des civils, et de 14 Israéliens. Il est impératif que comme Église nous affirmions de nouveau notre position et témoignions de notre engagement envers la paix en demandant à notre premier ministre et aux membres du parlement

de tenir compte de nos préoccupations dans leurs déclarations et leurs actions, à titre de membres de la communauté internationale qui ont une contribution importante à faire sur le chemin de la paix au Moyen-Orient.

Les déclarations de l'Église Unie et la résolution des Nations Unies ci-après apportent une information cruciale à notre compréhension et à l'élaboration de notre politique.

## 2. « Sentiers de paix entre Israël et la Palestine » Église Unie du Canada (2003)

Extraits:

...“ATTENDU QUE l'Exécutif du Conseil général a exprimé la conviction qu'une étape nécessaire à une paix réelle dans la région est la mise en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, particulièrement 242 (1967), 338 (1973) et la résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que ces résolutions requièrent... le retrait d'Israël de la Cisjordanie et de Gaza, y compris les colonies d'implantation; et

ATTENDU QUE le Conseil œcuménique des Églises et les partenaires internationaux tel le Conseil des Églises au Moyen Orient ont affirmé clairement que la fin de l'occupation illégale de la Palestine est un prérequis indispensable pour une paix juste et durable au Moyen-Orient;...

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 38<sup>e</sup> Conseil général déclare sa conviction qu'une paix juste au Moyen-Orient requière :

- la reconnaissance par le gouvernement israélien d'un État palestinien pleinement souverain dont les frontières définies sont en contiguïté territoriale avec la Cisjordanie et la bande de Gaza;
- la reconnaissance par l'État palestinien en devenir ainsi que par les autres États arabes voisins du droit d'Israël à une existence en sécurité à l'intérieur de ses frontières en tant qu'État juif;
- le démantèlement des colonies d'implantation israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza;
- l'arrêt des attentats-suicides et tout acte de violence envers la population civile israélienne par les Palestiniens;
- le retrait des forces militaires israéliennes aux frontières d'avant 1967 et l'arrêt de toutes manifestations collectives de violence envers le peuple palestinien par le gouvernement israélien;
- la reconnaissance par le gouvernement israélien et l'État palestinien en devenir de l'égalité des droits à la citoyenneté, à la sécurité, des privilèges et des responsabilités de tous leurs citoyens respectifs sans considération des origines nationales ou religieuses.

38<sup>e</sup> Conseil général 2003 – Proposition adoptée

## 3. Résolution 1860 des Nations Unies (2009),

Adoptée par le Conseil de sécurité le 8 janvier 2009

Extraits:

“Soulignant que la bande de Gaza fait partie intégrale du territoire occupé depuis 1967 et fera partie d'un État Palestinien.

Rappelant qu'une solution durable au conflit israélo-palestinien ne peut se réaliser que par des moyens pacifiques ...

2. appelle au libre approvisionnement et à la libre distribution à travers Gaza de l'aide humanitaire, y compris de la nourriture, du carburant et des médicaments; .....

4. appelle les États membres à soutenir les efforts internationaux pour soulager la situation humanitaire et économique à Gaza, y compris par le biais de contributions supplémentaires, urgemment nécessaires, à l'UNWRA [agence de secours de l'ONU uniquement fondée pour le secours des réfugiés palestiniens], et à travers le "Ad Hoc Liaison Committee" [chargé de l'aide à l'Autorité palestinienne];....
  8. appelle à des efforts urgents et renouvelés des deux parties et de la communauté internationale pour obtenir une paix totale basée sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix avec des frontières sûres et reconnues, comme envisagé dans la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité rappelle également l'importance de l'Initiative de paix arabe.
3. Le modérateur de l'Église Unie appelle à un cessez-le-feu à Gaza  
5 janvier 2009

Extraits: « L'Église Unie du Canada a constamment exprimé son extrême préoccupation devant l'occupation des territoires palestiniens et la violence exercée à la fois par les Israéliens et les Palestiniens », dit le modérateur de l'Église, le pasteur David Giuliano. La crise qui sévit actuellement à Gaza est la conséquence tragique de la haine et de l'hostilité engendrées par l'occupation. La paix ne peut être le résultat de la violence. Au contraire, celle-ci avive la souffrance et alimente la haine dans un cycle sans fin... J'invite donc tous les leaders religieux à rendre témoignage à leurs racines, ensemble et avec cœur, par la prière et l'action pour la paix...

En condamnant la violence qui entraîne la mort et la souffrance des Palestiniens aussi bien que des Israéliens, le modérateur fait écho à l'appel au cessez-le-feu des partenaires de l'Église Unie en Palestine et en Israël. « L'Église Unie appuie nos amis israéliens et palestiniens qui continuent à réclamer des négociations sérieuses dans le cadre de la loi internationale et des résolutions des Nations Unies qui s'y appliquent, dans le but d'une paix juste et durable pour les Palestiniens et les Israéliens... »

Depuis 2006, Gaza est le lieu d'une catastrophe humanitaire à cause du blocus économique qui prive la population d'eau, de nourriture, d'électricité, de carburant, de refuge et de soins médicaux appropriés.

« Des enfants, des femmes et des hommes luttent pour leur survie sous l'occupation, le siège économique, et les frappes militaires. Il faut appliquer immédiatement le cessez-le-feu et leur fournir un accès sans restriction à l'aide humanitaire. »

Décision de l'assemblée décisionnelle :

Le Consistoire de Montréal approuve cette proposition, la transmet au Synode Montréal et Ottawa et recommande qu'elle soit acheminée avec approbation générale au Conseil général.